



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 23 Août 2017
CR N° 1**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - VANEY Nolwenn
Monsieur GILBERT Cédric

Excusé(es) : Madame PUDELKO Françoise
Monsieur PUGNETTI Jean-Louis

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 17 ANS

Si joint la liste des équipes que le Comité 94 va présenter à la Ligue pour les délayages :

- 1 US CRETEIL HB
- 2 US IVRY HB
- 3 STELLA ST MAUR HB
- 4 REVEIL DE NOGENT HB
- 5 VILLIERS EC HB
- 6 JOINVILLE HB AS

MOINS DE 15 ANS

Si joint la liste des équipes que le Comité 94 va présenter à la Ligue pour les délayages :

- 1 US CRETEIL HB
- 2 ASA MAISONS-ALFORT HB
- 3 US IVRY HB
- 4 STELLA ST MAUR HB
- 5 RSC CHAMPIGNY
- 6 VILLIERS EC HB
- 7 ES SUCY
- 8 THIAIS HBC

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

La Comité 93 ne souhaitant pas participer aux championnats du Comité 94 cette année, voici les poules des championnats pour la saison 2017-2018 :

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

- 1 US ALFORTVILLE HB 3
- 2 HBC CACHAN
- 3 RSC CHAMPIGNY
- 4 US FONTENAY HB
- 5 US IVRY HB 2
- 6 THIAIS HBC
- 7 ES VITRY 2
- 8 HBC ARCUEIL
- 9 ES SUCY 2
- 10 CA L'HAY LES ROSES

2ème DIVISION TERRITORIALE :

- 1 HBC ARCUEIL 2
- 2 CHB BRY 2
- 3 HBC CHOISY LE ROI
- 4 CSA KREMLIN BICETRE 2
- 5 ASM DU PERREUX
- 6 AS ST MANDE HB
- 7 US VILLEJUIF HB

Les championnats débuteront le week-end du 7/8 octobre 2017

MOINS DE 18 ANS

Si joint la liste des équipes que le Comité 94 va présenter à la Ligue pour les délayages :

- 1 US ALFORTVILLE HB
- 2 US CRETEIL HB
- 3 CSA KREMLIN BICETRE
- 4 REVEIL DE NOGENT HB
- 5 ES SUCY

MOINS DE 15 ANS

Si joint la liste des équipes que le Comité 94 va présenter à la Ligue pour les délayages :

- 1 US ALFORTVILLE HB
- 2 CSA KREMLIN BICETRE
- 3 STELLA ST MAUR HB
- 4 VILLIERS EC HB
- 5

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.